

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Relations avec les Collectivités Locales
04.13.31.64.74

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUILLET 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Travaux Forestiers 2018 : 1ère répartition du dispositif d'aide à la Restauration des
Terrains Incendiés en forêt privée.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux, aux espaces naturels, à la chasse et à la pêche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis de nombreuses années, notre Assemblée soutient par l'intermédiaire du dispositif d'aide à la Restauration des Terrains Incendiés (RTI), les propriétaires forestiers dans leur effort de réhabilitation et de protection des milieux naturels après le passage d'un incendie.

En ce sens et afin de mieux répondre aux besoins, ce dispositif ouvert aux propriétaires publics et privés (pour ces derniers les travaux éligibles doivent être portés par l'intermédiaire d'une Association Syndicale Libre (ASL) ou par la Coopérative Provence Forêt) a vu ses critères de prises en charge élargis par délibération n°59 de la Commission permanente du 3 juin 2013.

Dans ce cadre, à la suite des incendies du 15 et 16 juillet 2017, sur les communes d'Eguilles et de Saint-Cannat, l'Association Syndicale Libre (ASL) des Quatre Termes et de l'Arbois a déposé une demande de subvention pour la réalisation de travaux de restauration des terrains incendiés.

Ce projet situé sur la commune d'Eguilles porte sur la réalisation d'une mise en sécurité d'un terrain de 1 hectare difficilement accessible aux engins et fortement enclin au ravinement nécessitant un abattage par câblage puis mise en andain, d'une dizaine de grands pins d'Alep calcinés.

Le montant total de ces travaux s'élève à 6 720,00 €TTC, la proposition de subvention à hauteur de 40%, s'élève à 2 688,00 €TTC.

Compte tenu de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir vous prononcer sur :
-la proposition d'octroi d'une subvention d'un montant total de 2 688,00 €TTC, figurant ci-dessus.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL